

9997

m

Ljusasat

M 234
M 234
M 234
M 234
M 234

Michał Piotrowski

Autobiografia kultury i artysty

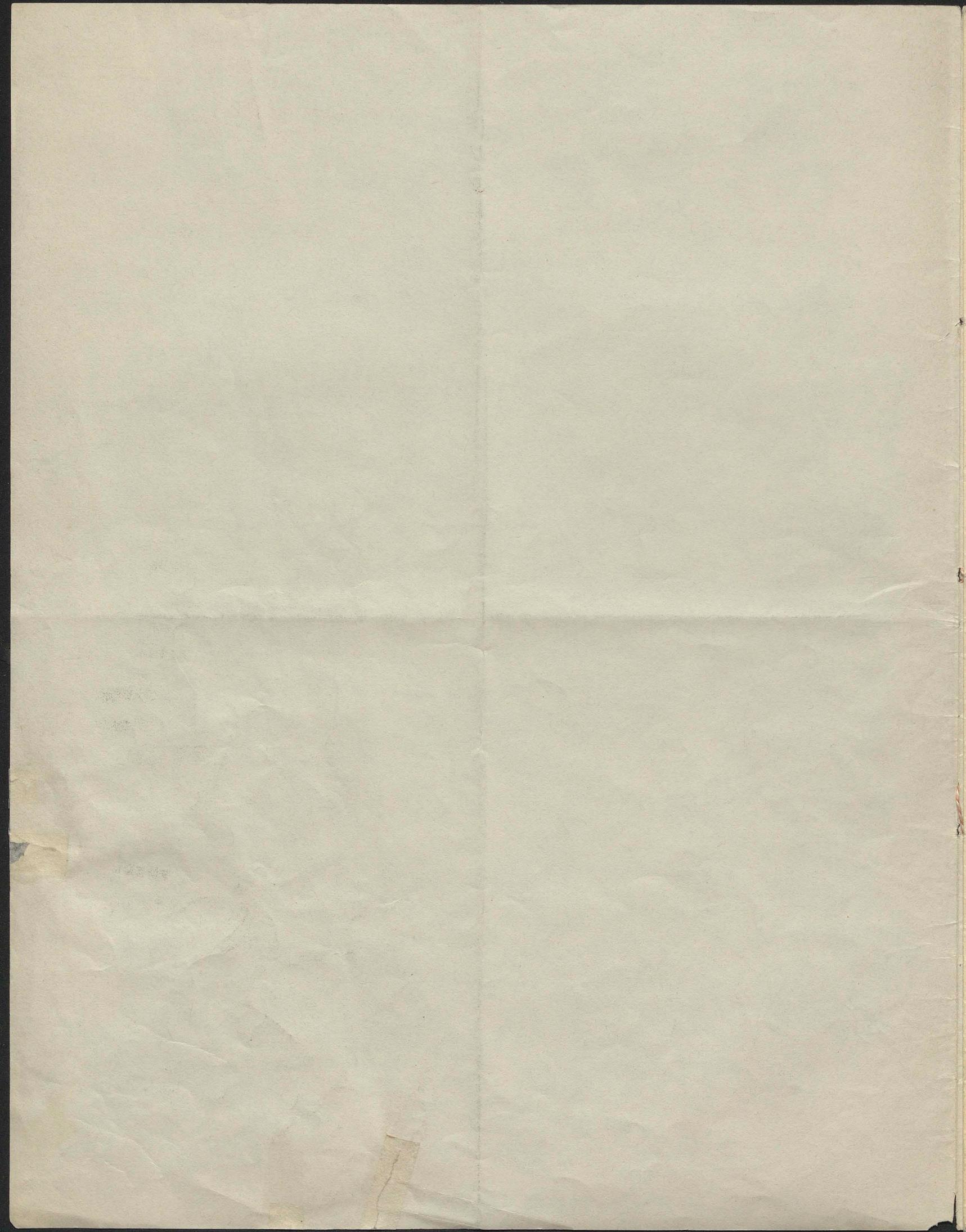
Mat do biografii rodiny

Piotrowskich



Akc. 165/55.

Albl. Jag.



1915 20/
I

B.J

2

Sofia.

13

Monsieur le Comte,
j'insiste sur une chose : il faut faire tout ce qui est possible pour empêcher la mort de ces personnes si vaillantes et honnêtes.

Comme évêque, responsable par devant Dieu du

bien des âmes confiées à ma garde, je me sens dans le
devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état
déplorable de certaines paroisses de mon archidiocèse.

Vous nous avez promis, Monsieur le Comte, dans Votre dé-
claration publique une tolérance plénière; au cours de
nos entretiens particuliers vous m'avez assuré, à deux
reprises, vouloir toujours traiter les affaires de mon
clergé et de mes fidèles avec bienveillance; je n'hésite
donc pas à adresser cette lettre directement à la person-
ne de Votre Excellence n' ayant aucun doute, que les
mauvais traitements, auxquels nous sommes exposés, sont
non seulement ignorés d' Elle, mais franchement con-
traires à Ses intentions.

Plusieurs membres de mon clergé, dont le passé
est absolument irréprochable, ont été au cours des opé-
rations militaires forcés par des ordres formels des



.1.

Y Bùm u Bobin'kijo w sprawie uwolnienia
20 marca Kleryków, ktorych wojsko rozejmło zafreto w szpitalu
Czerwonego Krzyża w Trembowli i ktorzych zostało
do Tomka na Syberię.

chefs de troupes de quitter leurs paroisses délaissées par les habitants, dépourvues de tout moyen d' existence et transformées en champ de bataille. Les uns se retirent dans les villages avoisinants, d'autres chercherent un asile momentané à Lwów et vinrent me mander la détresse de leurs fidèles. Dès que ce fut pratiquement possible ils regagnèrent leur poste et reprisent leurs fonctions pastorales sans aucune entrave. Ce n'est qu'après des semaines que plusieurs de parmi eux recevaient des chefs de district l'ordre catégorique de cesser toute fonction sacerdotale; à cet ordre certains organes subalternes ajoutaient la défense formelle, accompagnée de menaces sévères à l'adresse des curés, de communiquer à leurs paroissiens que c'est par ordre des autorités russes qu'ils devaient dorénavant s'abstenir de dire la messe, administrer les mourants, ensevelir les défunt. Par ce procédé le peuple était amené à croire, que les infortunés étaient privés de leurs fonctions par l'autorité ecclésiastique à cause de graves méfaits. Dans certains cas la défense en question fut communiquée au curé la veille de Noël ou même pendant les fêtes; de cette façon les fidèles furent privés du service divin juste au mo-

. / .

ment de nos fêtes les plus solennels. Cette manière d'agir ne pouvait pas manquer de blesser vivement la population dans ce qu'elle a de plus cher et lui faire durement sentir l'état de choses amené par la guerre.

Certains curés se virent après l'évacuation forcée de leurs paroisses refoulés par le mouvement des troupes bien malgré eux vers l'ouest et ne pouvant plus franchir les lignes des armées, ces malheureux n'ont pu jusqu'à présent parvenir à regagner leurs foyers et leurs postes. Il était donc de mon droit et de mon devoir de ne pas laisser les paroisses en question dépourvues de pasteurs mais de remplacer les absents provisoirement par d'autres ecclésiastiques également irreprochables sous tous les égards et restés disponibles.

Les remplaçants provisoires eurent à souffrir de la part des autorités provinciales dans beaucoup de cas les mêmes traitements, dont j'ai fait mention plus haut.

À la date du 26 septembre 1914 Vous m'avez enjoint Monsieur le Comte de demander Votre agrément avant de pourvoir aux postes vacants dans mon diocèse ou avant de replacer dans leurs fonctions les curés, qui

./.

avaient pour un moment quitté leurs paroisses. Malgré que
ces derniers devraient n' être responsable de cette faute -
si faute en général il ya - que devant mon autorité spiri-
tuelle, je ne suis conformé à cette injonction pour éviter
à mon troupeau un sort encore plus pénible et je Vous ai
soumis à la date du 25 octobre une liste de 49 abbés rentrés
après une absence momentanée à leur poste ou bien désignés
par moi pour remplacer ceux dont l'absence se prolongait.

Un mois se passa sans que j' ai obtenu de réponse. Les au-
torités provinciales continuant d' inquiéter et bousculer
ces abbés en leur ordonnant de cesser leurs fonctions et
quitter leurs postes, j' ai demandé à Votre Excellence de
vive voix le 20 novembre de vouloir bien faire donner
suite à ma requête. J' ai relevé notamment mon inquiétude
de voir des paroisses privés de pasteurs pendant les fêtes
de Noël. Vous avez bien voulu m' assurer, que toutes ces
questions seraient traitées avec la plus grande bienveil-
lance et réglées dans le plus bref délai. Je ne doute pas
un instant, que les ordres nécessaires n' aient été donnés,
mais je ne puis ne pas constater le fait, qu' ils n' ont
pas été exécutés dans le courant de six semaines écoulées

./.

depuis notre entrevue. J' avais demandé à Votre Excellence de vouloir bien prendre note des mesures, que j' avais prises dans l' intérêt des mes fidèles dans plus de 70 cas. Je n' ai obtenu de réponse que dans 7 cas, dont deux cas relatifs aux postes, situés dans le diocèse de Przemyśl, dans deux autres cas la réponse n' était pas accordé selon mon désir; ce n' est donc que dans trois cas, que je peux me féliciter d' avoir obtenu le résultat voulu.

Parmi les paroisses pour les quelles je n' ai pas réussi jusqu'à présent à obtenir de réponse, se trouvent notamment plusieurs, situées dans le voisinage immédiat de Lwów et reliées par une communication facile avec la capitale. Grâce à l' intervention bienveillante de particuliers quelques curés de mon diocèse ont reçu - paraît il - la permission de conserver provisoirement leurs paroisses, mais n' ayant pas la décision définitive, ils s' attendent d' un jour à l' autre à en être expulsés.

Je m' efforce en vain de chercher les raisons de ces mauvais traitements, auxquelles le clergé et les fidèles se voient exposés; ces raisons je ne puis les trouver dans l' attitude de ce clergé et de ces fidèles, car j' ai bien en mémoire l' assurance expresse, que Votre

Excellence a bien voulu me donner, que cette attitude
était parfaitement correcte et que nulle part on l' avait
pu constater la moindre trace d' agitations hostiles.
- Si nos amis parmi le peuple commencent à s' éléver des voix, interpré-
tant ces agissements de certaines autorités provinciales,
comme une action prémeditée, ayant pour but d' exaspérer
les catholiques, de les induire à commettre des impru-
dences, à provoquer même une résistance contre des mesures
qui blesseraient leurs sentiments religieux, afin de pouvoir à la
suite justifier des représailles d' un ordre beaucoup
plus sévère, fermetures d' églises, déportations d' ecclésiastiques etc.

Les noms des curés et des localités en question
me sont tous bien connus; j' hésite à les nommer à l' heure
actuelle, craignant de les exposer à des désagréments
encore plus graves; mais dans un moment plus opportun toutes
les dates les plus précises pourront être fournies.

J' espere, Monsieur le Comte, que Vous puiserez
dans l' élévation de vos sentiments la juste appréciation
de motifs, qui m' ont amenés à mettre sous Vos yeux ce
mémoire un peu long. C' est mon devoir le plus sacré

1). Datim moim baptanom wakar'wki, zileq niqdir z ambon
me uprawiali polidki w warie inwazii, bo maraqia arj na
wywizenie a Rosicoy, na ramkniem. Montlivier, kdoire
za zar po wybuchu wojny ~~swiaty~~ narrasitatem dla uprowima
zycie i swa wojkom na emi swiaty prier catz cras okupacj.
Wiem dat moj obrazek gromadzili si na mie viunnic.

d'evêque de prendre la parole pour protéger et défendre
mon troupeau et ce serait manquer ~~au~~ devoir que Dieu
m' imposa que de continuer à garder mon silence, pouvant
être interprété comme indifférence passive. Les consola-
tions que nous apporte la religion nous sont doublement
cheres et doublement indispensables à l'époque pénible
et désastreuse que nous traversons en ce moment; en être
privé même pendant un court laps de temps, c'est un
sors doublement douloureux. Je le sais bien, que dans
beaucoup de contrées, affligées également par la guerre,
les ravages commis dans le domaine spirituel sont plus
considérables, mais d'un autre côté la plus grande partie
de mon diocèse jouit depuis quatre mois d'une relative
tranquillité et notamment les paroisses en question se
trouvent en dehors des opérations militaires.

Je me suis laissé guider dans ce mémoire par
une sincérité absolue en y exposant mes peines et mes
inquiétudes avec ce franc - parler auquel Vous avez bien
voulu Monsieur le Comte même m'autoriser et m'engager
dans toutes les questions et à tous les moments, où le

. / .

2

bien être spirituel de mon diocèse sera en jeu.

Aggréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération

Joseph Bilczewski
Archevêque Métropol. J. I. I.

Lwów, 20 /7/ Janvier 1915.

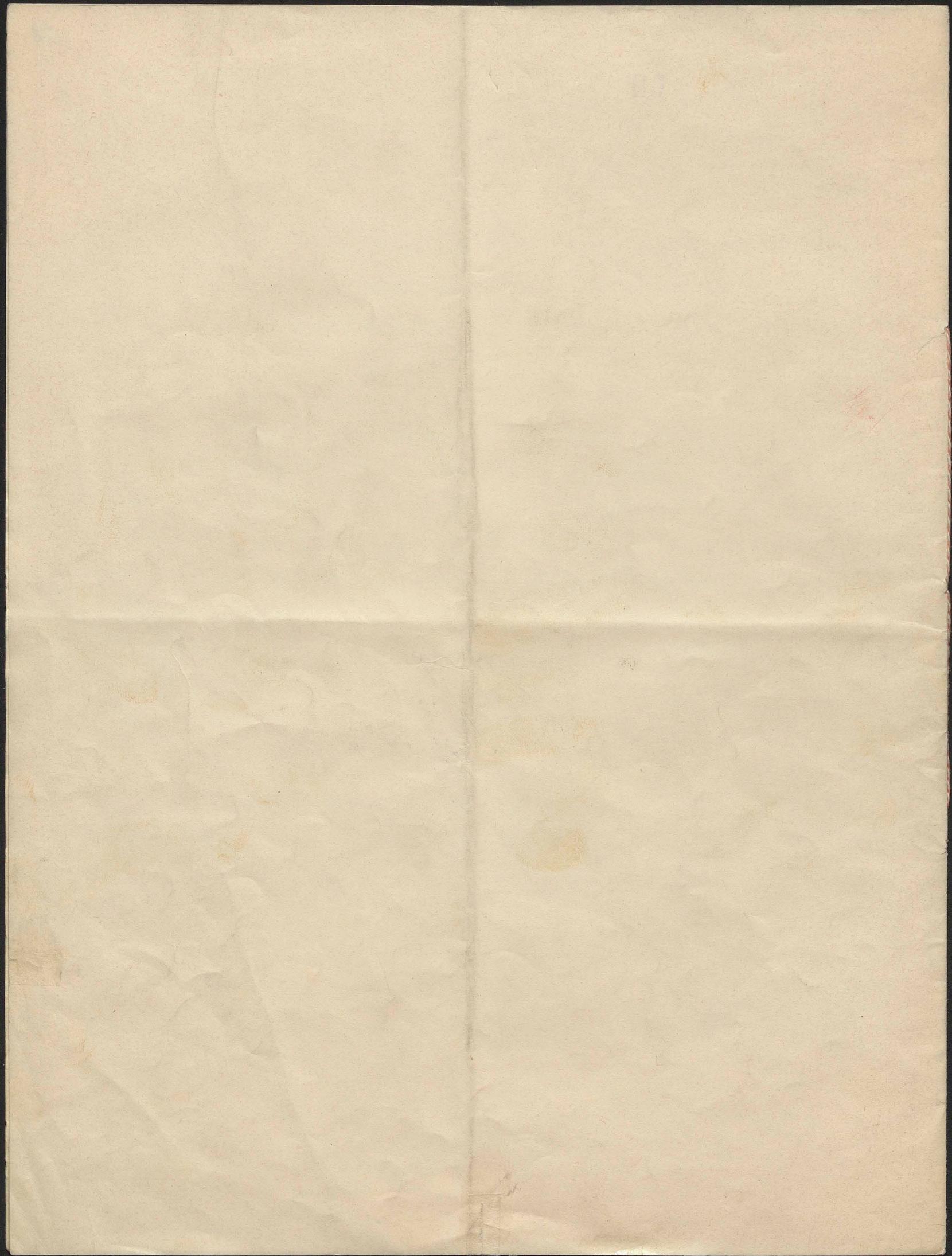
mon frère un peu fatigué & de malade je vous
veux faire une visite - mais je ne pourrai pas faire
de repos. Je je reçois de temps en temps des lettres
et des messages qui sont à la portée de l'écriture

de

je vous manderai de nouveau lorsque je pourrai écrire
à ce moment-là polonais. Dans ces cas, je n'ai pas
d'autre moyen à l'heure actuelle que de faire cela par
l'intermédiaire d'un tiers. Cela est très difficile
mais c'est le seul moyen pour lequel il n'y a pas de
remède. Cela est également très difficile

1860. 2000 m. - 1000 m. 1000 m.

BJ



L. 102/5

9

przes. 19/9 1916

Najtańszanowej Panie Dyrektorze!

Pośaniem kilka książek do biblioteki
uniwers. Zapomnianemu doradzie
reproducja ta uromy nie może
osiągnąć do wiarygodności
publikacji.

Zawsze nazywam się po polsku
Lwów 18/9 + Z. Piłsudski



Amsterdam





